

# L'EXAMEN INITIAL DU



AIDE-MÉMOIRE POUR LES EXAMINATEURS INITIAUX



Fédération Nationale des Chasseurs



## LE MOT DU PRÉSIDENT

Dans une époque qui voit la montée du véganisme et d'une alimentation détachée de la

notion de vie animale, la venaison a des arguments pour se défendre. Le gibier est le fruit de l'implication du chasseur dans la gestion des espèces et de leurs biotopes. Ressource naturelle de nos campagnes et forêts, c'est une viande savoureuse et riche de qualités nutritionnelles derrière laquelle se cachent toujours un territoire, une histoire et des chasseurs. La venaison porte également dans les assiettes le message que la chasse aura toujours sa place dans la Société. À ce titre, le chasseur se doit d'apporter au gibier prélevé toute la bienveillance et le respect qu'il mérite du coup de feu jusqu'à l'assiette.

La réglementation européenne du Paquet Hygiène de 2004 a renforcé les exigences en termes de suivi de la qualité et de la traçabilité du gibier partagé ou mis sur

le marché. Ainsi le chasseur est reconnu comme producteur primaire et joue le rôle de sentinelle sanitaire de la faune sauvage. Ces responsabilités se devaient d'être accompagnées par des formations sanitaires prodiguées par les Fédérations Départementales des Chasseurs. La formation à l'examen initial du gibier permet au chasseur d'acquérir les notions nécessaires à établir un premier diagnostic sanitaire du gibier ainsi que les notions de l'hygiène alimentaire pour préparer au mieux la venaison distribuée ou vendue. Les connaissances sanitaires acquises permettront aussi à l'examineur d'alerter efficacement les autorités compétentes en cas de suspicion de maladie infectieuse.

**Ce livret est destiné aux chasseurs formés à l'examen initial de la venaison pour les aider dans leur mission sur le terrain.**

**Willy Schraen**

## PRÉFACE

L'examen initial du gibier sauvage constitue le premier maillon décisionnel au service de la protection du consommateur de viandes et permet également d'assurer la surveillance des maladies de la faune sauvage.

À ce titre, les acteurs du monde de la chasse, premiers responsables des viandes de gibier sauvage mises sur le marché, doivent pouvoir garantir l'absence de caractéristiques indiquant que la viande présente un risque sanitaire.

Ce livret, rédigé par la Fédération Nationale des Chasseurs pour les personnes dûment formées à la réalisation de l'examen initial du gibier sauvage, témoigne de l'implication et du dynamisme de la filière pour cet enjeu sanitaire qui participe aussi à l'image de qualité et de sécurité de la venaison française. C'est pourquoi, j'ai plaisir à saluer et soutenir cette démarche et ce livret qui la concrétise a reçu la validation du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

**Bruno Ferreira**  
Directeur Général de  
l'Alimentation

## SOMMAIRE

---

Le tableau réglementaire	2
La base des bonnes pratiques d'hygiène	4

---

### LE SANGLIER

La carcasse en peau	6
Le tube digestif	7
Le foie	8
Les poumons	9
Le cœur	10

### LES CERVIDÉS

La carcasse en peau	11
Le tube digestif	12
Le foie	13
Les poumons	14
Le cœur	15

### LE PETIT GIBIER

La carcasse en plume ou peau	16
------------------------------	----

---

La fiche d'examen initial grand gibier	18
La fiche d'examen initial petit gibier	20
Aide à la décision petit gibier	22
Aide à la décision grand gibier	POSTER

---



## LE TABLEAU RÉGLEMENTAIRE

Autoconsommation <sup>1</sup>	Repas de chasse, repas associatifs	Cession à un consommateur final <sup>2</sup>	Cession à un commerce de détail	Cession à un atelier de traitement du gibier
Hors champ d'application de la réglementation mais la responsabilité civile du détenteur du droit de chasse reste entière !	Circuit « court »			Circuit « long »
	La livraison des abats est interdite			
			Le commerce de détail doit se situer dans les 80 km autour du lieu de chasse	
	Seules de petites quantités de gibier peuvent être mises sur le marché <sup>4</sup>			
	<b>Dépeçage, plumaison, découpe interdits par le chasseur. Seuls peuvent être cédés, pour le GRAND GIBIER : des animaux ENTIERS ÉVISCÉRÉS en PEAU et pour le PETIT GIBIER : des animaux ENTIERS ÉVISCÉRÉS ou NON en PEAU/PLUMES.</b>			
	Iraçabilité obligatoire	Iraçabilité recommandée <sup>5</sup>	Iraçabilité obligatoire	
	Examen initial obligatoire	Examen initial recommandé <sup>3</sup>	Examen initial obligatoire	
	Contrôle trichine obligatoire sous la responsabilité des chasseurs	Contrôle trichine recommandé À défaut : information trichine obligatoire <sup>6</sup>	Contrôle trichine obligatoire sous la responsabilité des chasseurs	Contrôle trichine obligatoire effectué en atelier de traitement
Bonnes pratiques d'hygiène obligatoires				

<sup>1</sup> Il s'agit du partage entre chasseurs et de la consommation dans le cadre familial privé

<sup>2</sup> Cas d'une cession à titre gratuit ou onéreux à un particulier en dehors du foyer fiscal du chasseur

<sup>3</sup> L'examen initial peut toutefois être rendu obligatoire dans les zones à risque sanitaire particulier (exemple : tuberculose)

<sup>4</sup> Cette petite quantité correspond, d'après les textes réglementaires en vigueur, au gibier tué au cours d'une journée de chasse (Arrêté ministériel du 18 décembre 2009)

<sup>5</sup> Dans ce type de cession, la responsabilité du détenteur du droit de chasse reste entière. Il est donc recommandé de se prémunir des risques par de tels moyens.

<sup>6</sup> L'information du consommateur sur les risques liés à Trichinella chez le sanglier est obligatoire. La FNC a fait réaliser, à cet effet, des sacs à gibier portant la mention « Le sanglier peut être porteur d'un parasite : la trichine. C'est pourquoi la viande de sanglier doit toujours être bien cuite à cœur ! »

Pour toute question, prenez contact avec le formateur référent à l'hygiène de la venaison au sein de votre fédération.



## LA BASE DES BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE

### Manipulation de la carcasse

Avant l'examen, la manipulation et l'éviscération du gibier doivent se faire impérativement avec des gants à usage unique. Vous appréhendez un animal dont vous ne connaissez pas le statut sanitaire et certaines maladies sont transmissibles à l'homme. Il est également vivement recommandé d'avoir à proximité des pansements et du désinfectant pour traiter rapidement d'éventuelles blessures.



### Éviscération

L'éviscération est une **URGENCE** ! Elle permet un meilleur refroidissement et un arrêt de la propagation des bactéries intestinales. Si l'animal est atteint à l'abdomen ou s'il ne peut pas être porté au local de chasse dans les 2 heures pour l'éviscération, pratiquez une éviscération sur place et emportez les abats pour l'examen. **Il est fortement conseillé d'éviscérer des animaux pendus par les pattes arrières** pour faciliter l'examen, l'écoulement du sang et réduire les risques de contamination des cuissots. Lorsque la symphyse pubienne est sciée, le refroidissement des cuissots et l'éviscération complète sont facilités.



## Transport

- Évitez de souiller l'intérieur de la carcasse avec des feuilles ou de la terre : il est préférable de porter la carcasse ou de la mettre dans un bac propre et traîner celui-ci jusqu'au véhicule plutôt que de traîner la carcasse à même le sol !
- Dans le véhicule, transportez les carcasses dans le coffre ou dans une remorque dont le fond a été recouvert d'une bâche plastique propre.
- Évitez dans la mesure du possible que les carcasses éviscérées ne soient souillées par les autres.



## Entreposage

Le lavage d'une carcasse à l'eau est proscrit en cas de souillure, cela propage considérablement les germes aux parties jusque-là saines.

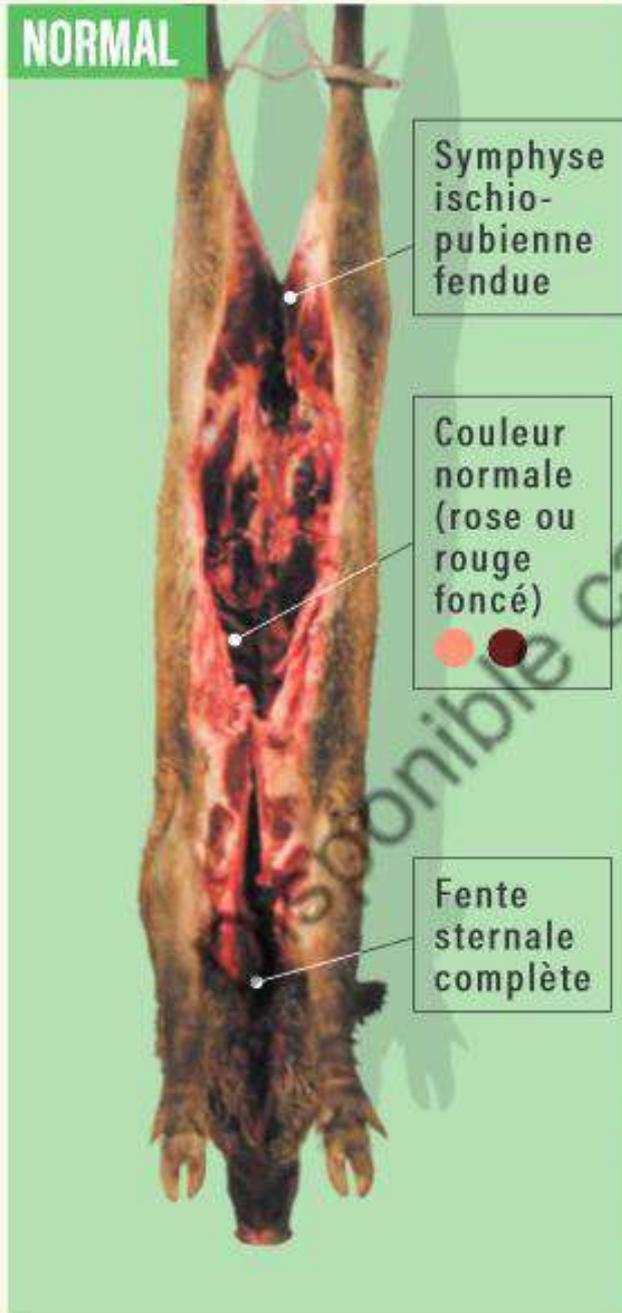
Une fois l'animal éviscéré et examiné, stockez la carcasse pendue par une patte arrière dans un centre de collecte (site où le gibier est réfrigéré et stocké avant cession), à une température inférieure à 4°C pour le petit gibier et inférieure à 7°C pour le grand gibier.



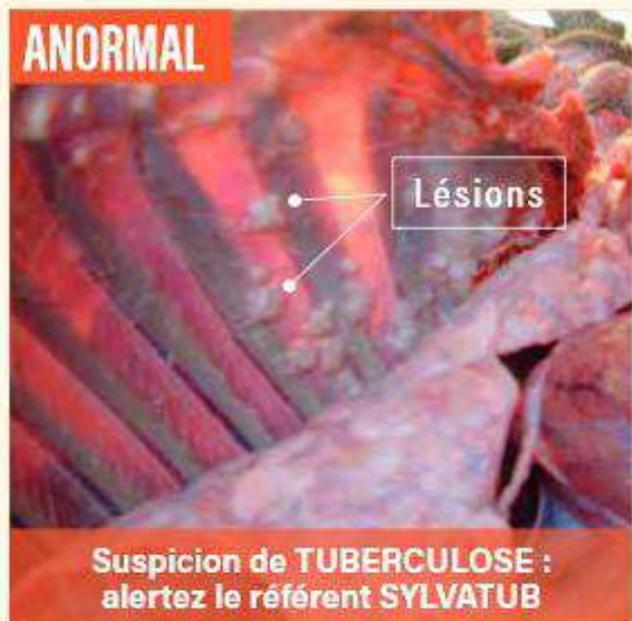


# LE SANGLIER :

## LA CARCASSE EN PEAU



*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*

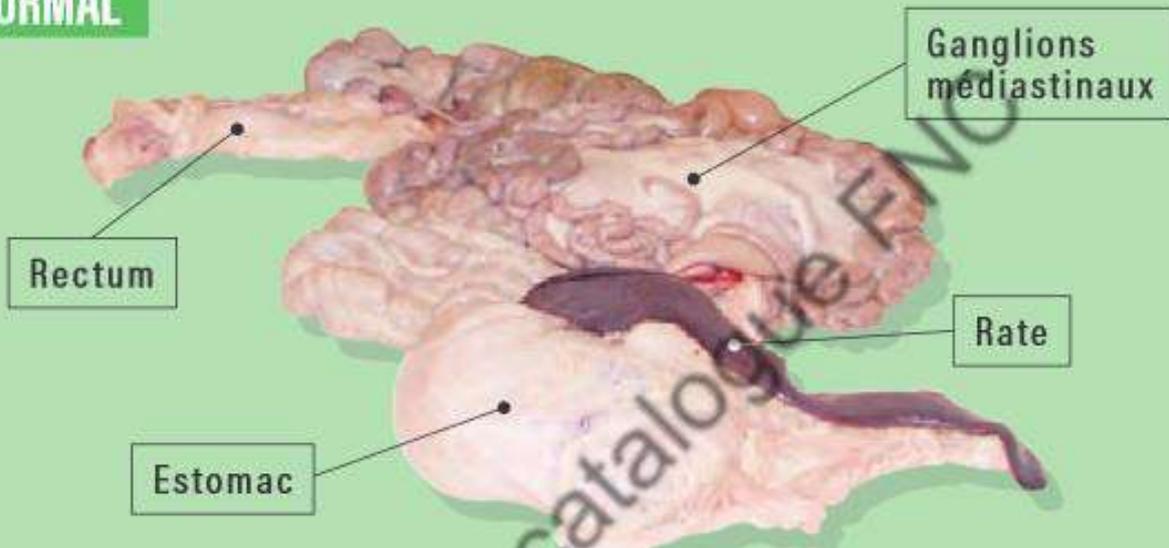


*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*

# LE SANGLIER : LE TUBE DIGESTIF



**NORMAL**



**ANORMAL**



**Suspicion de PESTE PORCINE :  
alertez la DDCSPP**

*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*

**ANORMAL**



**Suspicion de TUBERCULOSE :  
alertez le référent SYLVATUB**

*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*



# LE SANGLIER :

## LE FOIE

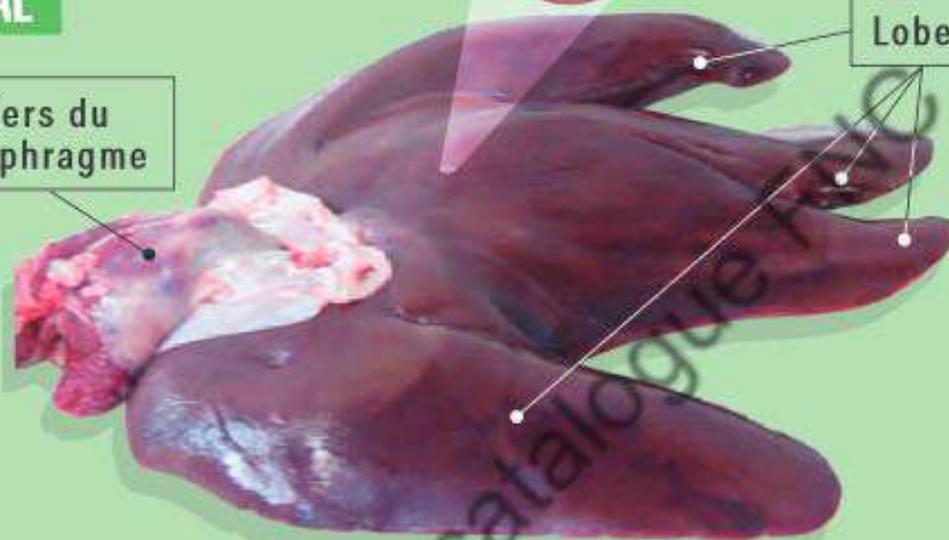


Lobulation (détail)

**NORMAL**

Piliers du diaphragme

Lobes



**ANORMAL**



Suspicion de TUBERCULOSE : alertez le référent SYLVATUB

*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*

**ANORMAL**



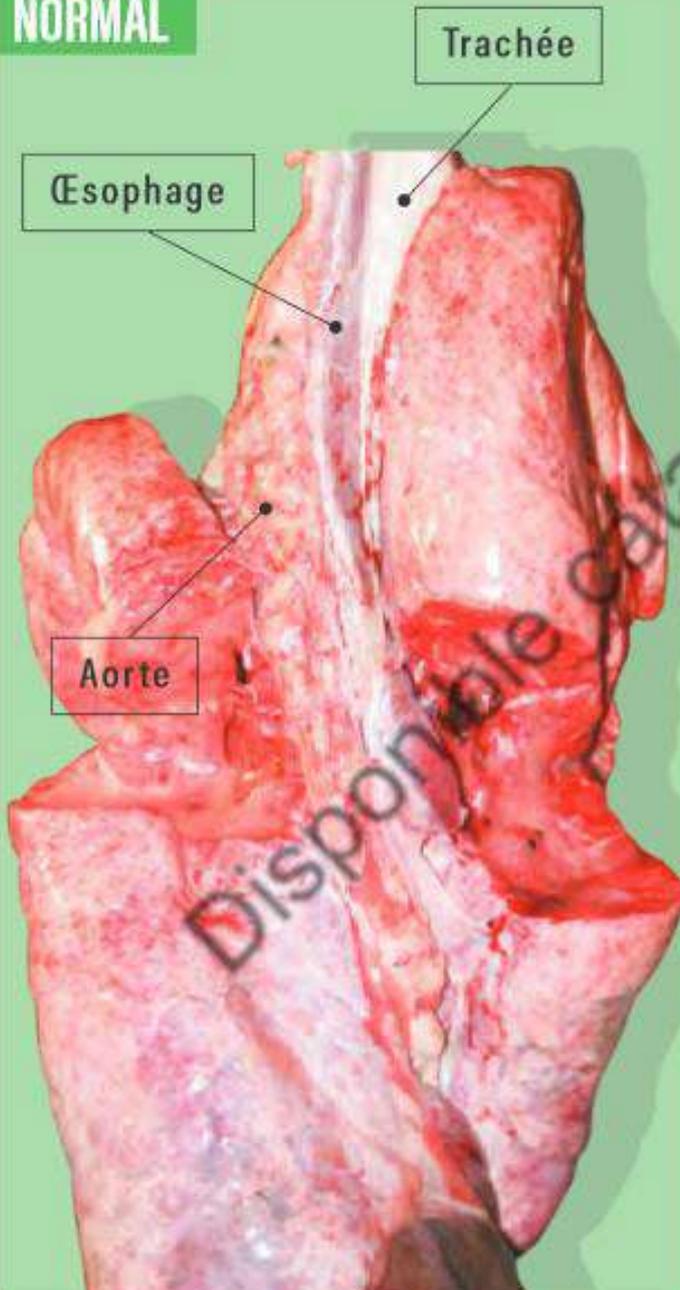
Suspicion de TUBERCULOSE : alertez le référent SYLVATUB

*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*

# LE SANGLIER : LES POUMONS



**NORMAL**



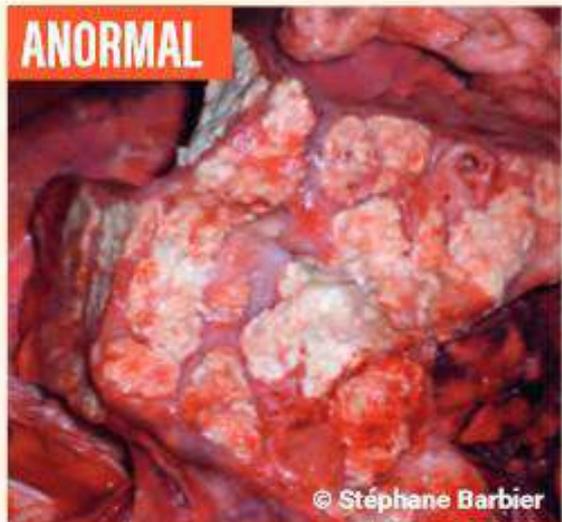
**ANORMAL**



**Suspicion de PESTE PORCINE :  
alertez la DDCSPP**

*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*

**ANORMAL**



© Stéphane Barbier

**Suspicion de TUBERCULOSE :  
alertez le référent SYLVATUB**

*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*



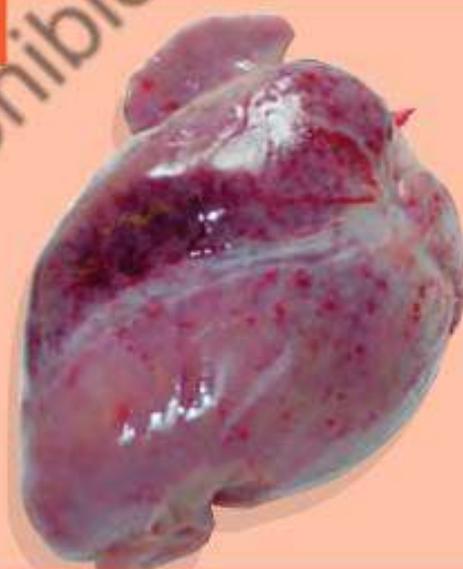
# LE SANGLIER :

## LE CŒUR

**NORMAL**



**ANORMAL**



**Suspicion de PESTE PORCINE : alertez la DDCSPP**

*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*

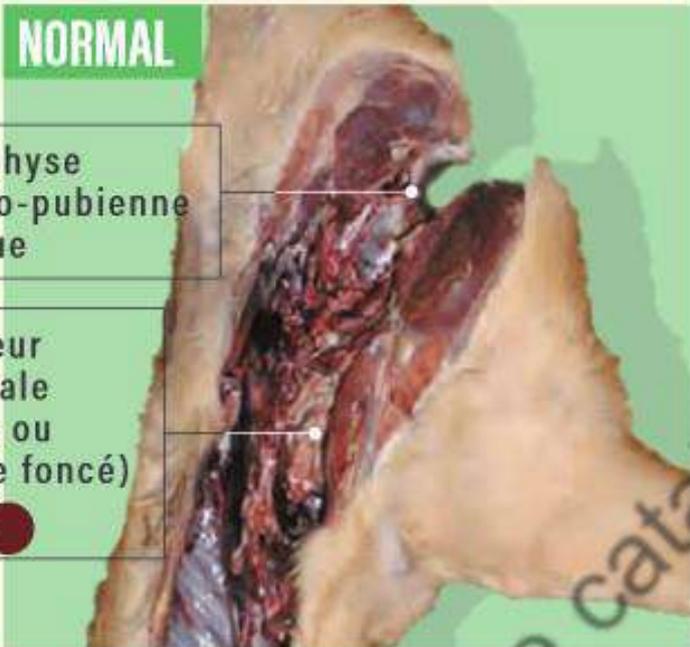
# LES CERVIDÉS : LA CARCASSE EN PEAU



**NORMAL**

Symphyse  
ischio-pubienne  
fendue

Couleur  
normale  
(rose ou  
rouge foncé)



**ANORMAL**



*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*

**NORMAL**

Fente sternale  
complète



**ANORMAL**



*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*

**ANORMAL**



**Suspicion de TUBERCULOSE :  
alertez le référent SYLVATUB**

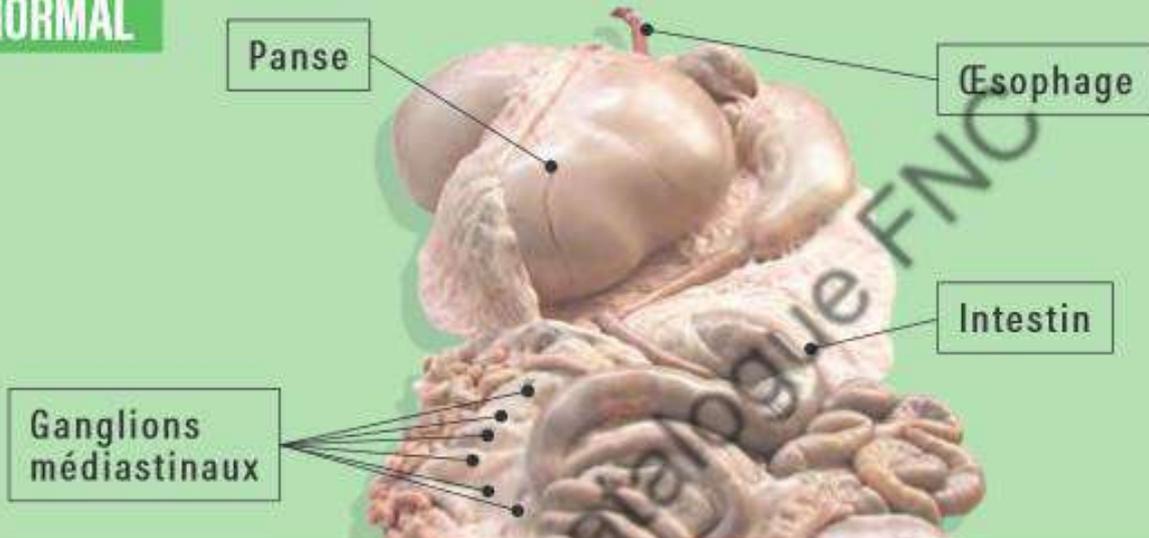
*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*



# LES CERVIDÉS :

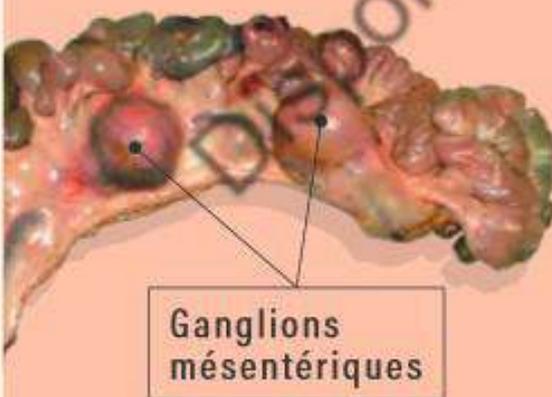
## LE TUBE DIGESTIF

**NORMAL**



Tube digestif présenté : mouflon. Comparable au tube digestif du chevreuil.

**ANORMAL**



**Suspicion de TUBERCULOSE :**  
alertez le référent SYLVATUB

*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*

**ANORMAL**



**alertez le référent SYLVATUB**

*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*

# LES CERVIDÉS :

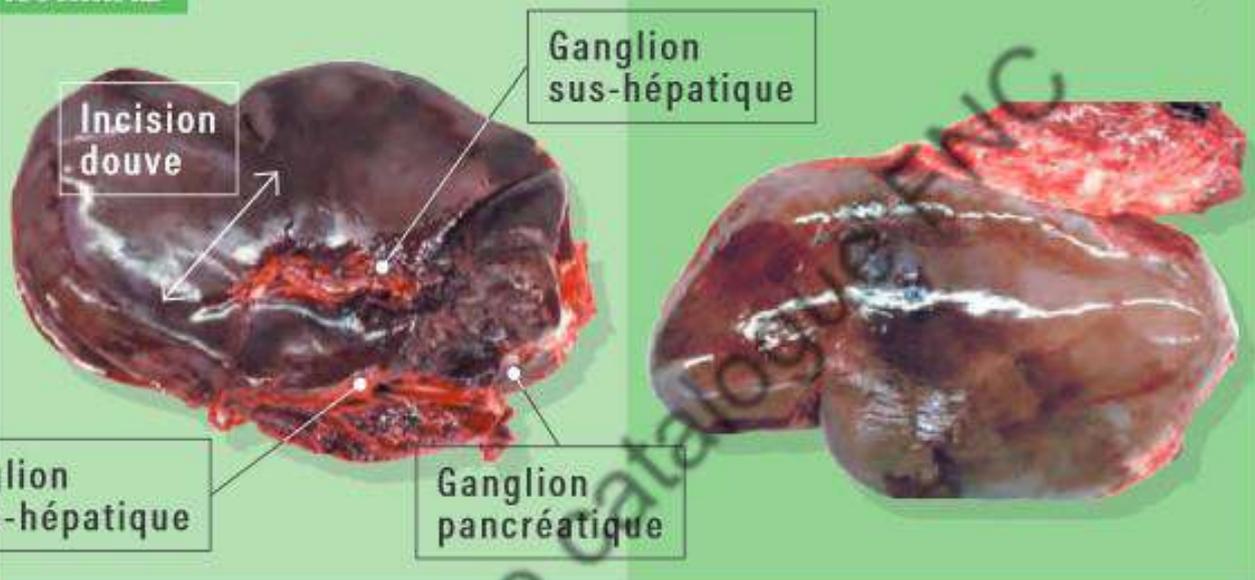
## LE FOIE



**NORMAL**

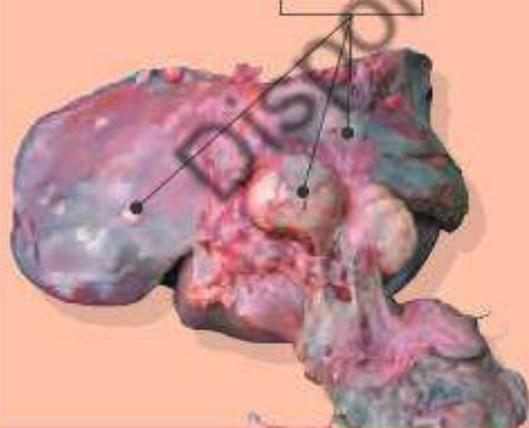
FACE VISCÉRALE

FACE DIAPHRAGMATIQUE



**ANORMAL**

Abcès



**Suspicion de TUBERCULOSE :**  
alertez le référent SYLVATUB

*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*

**ANORMAL**



*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*



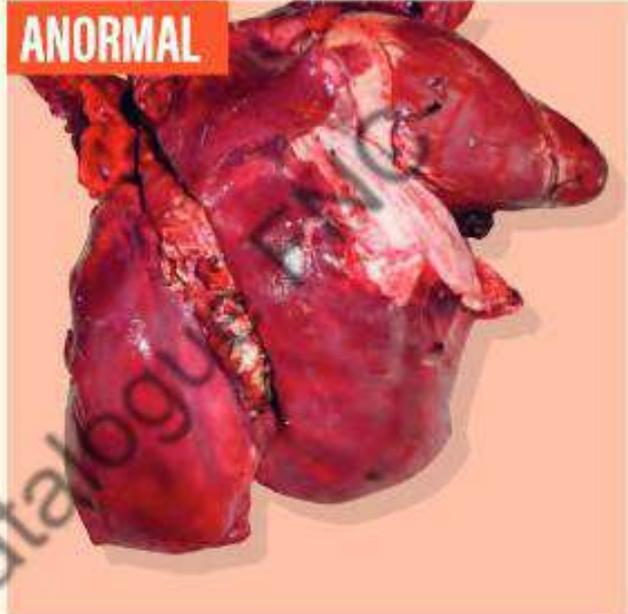
# LES CERVIDÉS :

## LES POUMONS

**NORMAL**

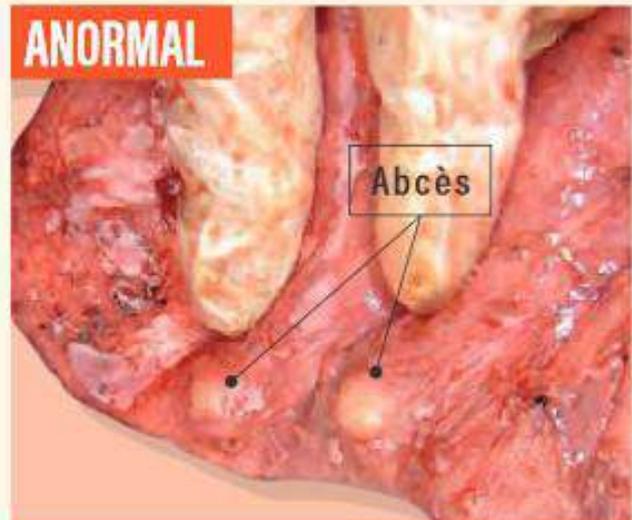


**ANORMAL**



*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*

**ANORMAL**



**Suspicion de TUBERCULOSE :**  
alertez le référent SYLVATUB

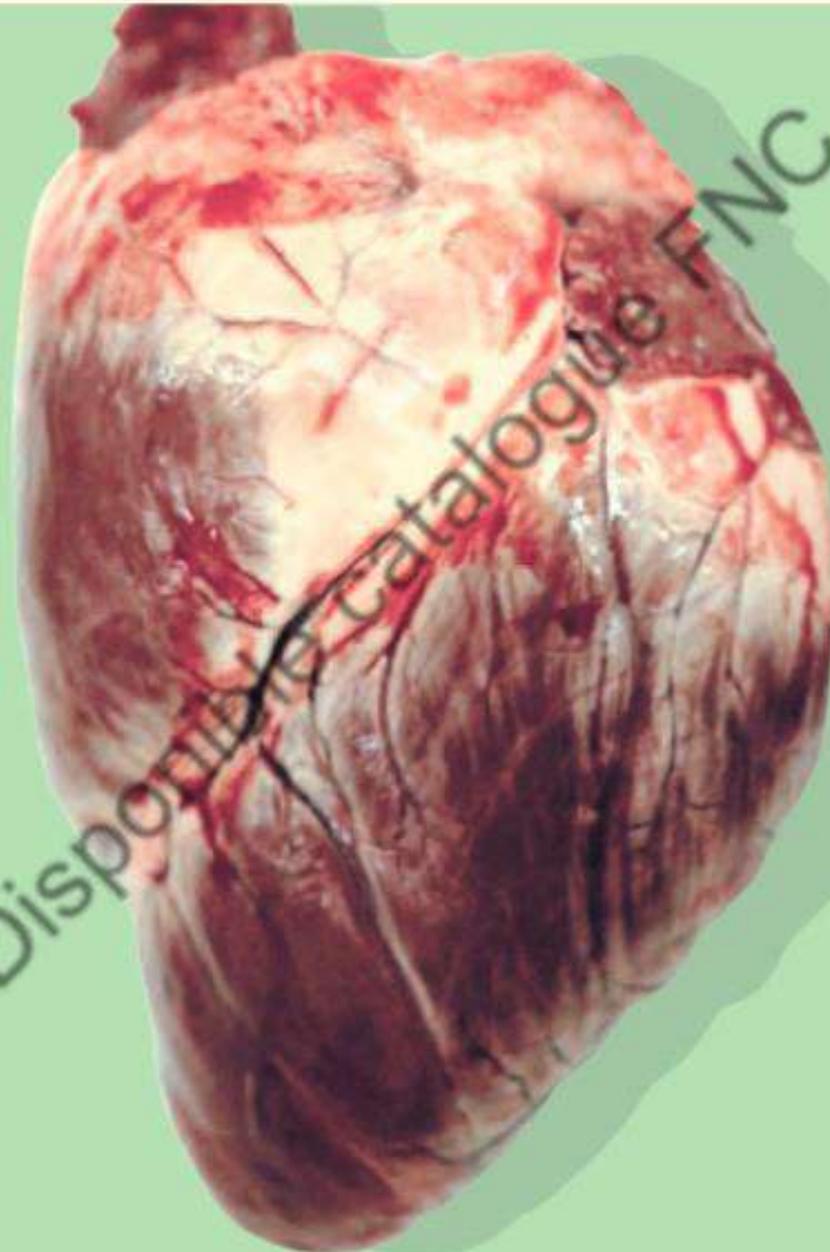
*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*

# LES CERVIDÉS :

## LE CŒUR



NORMAL





# LE PETIT GIBIER :

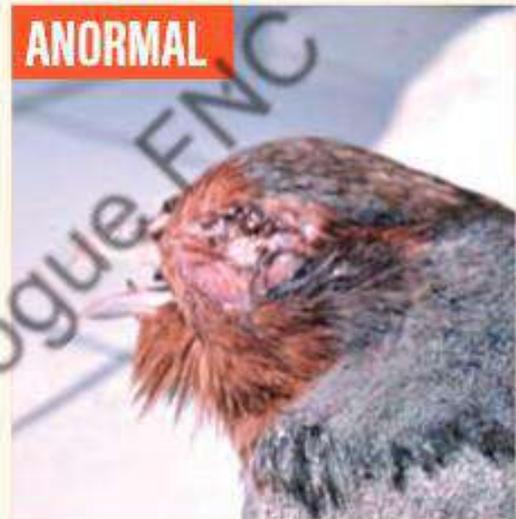
## LA CARCASSE EN PLUME OU PEAU

Pour le petit gibier, le contrôle se fait sur l'aspect extérieur.

**NORMAL**



**ANORMAL**

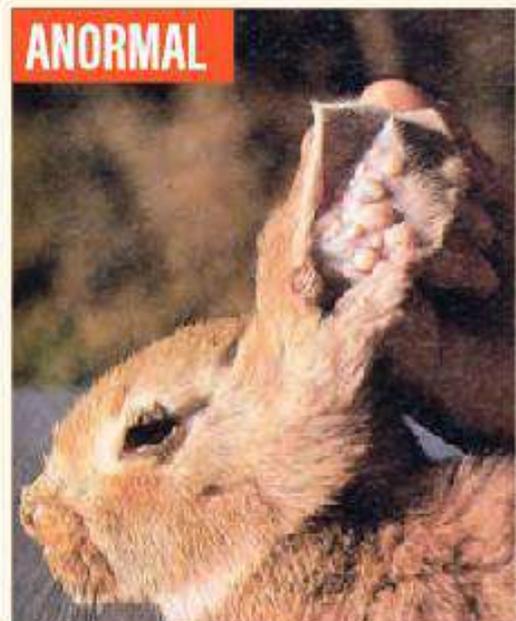


*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*

**NORMAL**



**ANORMAL**



*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*

# LE PETIT GIBIER :

## LA CARCASSE EN PLUME OU PEAU



**NORMAL**



**ANORMAL**



*Ces lésions ne sont pas exhaustives.*



# LA FICHE D'EXAMEN INITIAL GRAND GIBIER

## FICHE D'ACCOMPAGNEMENT DU GRAND GIBIER

Une seule fiche par espèce, par date de chasse et par destinataire



Exemplaire N°1 : à remettre au destinataire final du gibier

### CIRCUIT DES CARCASSES EN PEAU

Les carcasses doivent être rapidement mises au froid positif et conservées entre 0 et +7°C tout au long de leurs mouvements.

#### A DÉTENTEUR INITIAL DU GIBIER

(Chasseur, association de chasse, structure professionnelle de chasse...)

NOM : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

#### B CENTRE DE COLLECTE

NOM (responsable) : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_  
N° attribué par DDecPP : \_\_\_\_\_  
Date de réception de la carcasse : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

#### C COLLECTEUR PROFESSIONNEL

uniquement à destination d'un atelier de traitement du gibier

NOM (entreprise) : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_  
N° attribué par DDecPP : \_\_\_\_\_  
Date de réception de la carcasse : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

#### D DESTINATION FINALE DU GIBIER

NOM : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_

Atelier de traitement  
 Cession à un consommateur final  
 Commerce de détail  
 Repas de chasse, associatifs  
 Autre

### EXAMEN INITIAL DES CARCASSES EN PEAU ET DES ABATS (Tube digestif, abats rouges, tête...)

CP Date de mise à mort : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Commune de mise à mort : \_\_\_\_\_  
Espèce : Sanglier  Cerf  Chevreuil  Autres  (préciser : \_\_\_\_\_)

Identification	Sexe (M/F)	Heure de mise à mort	Heure	Éviscération Lieu <input type="checkbox"/> Lieu de chasse <input type="checkbox"/> Local de chasse <input type="checkbox"/> Centre de collecte	Absence d'anomalie	Si anomalie, organes concernés					Commentaires Description de l'anomalie (envoi de photos possible)
						Tête/ Cervicé	Coeur/ Foie	Intestins	Estomac	Reins	
N° 1					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 2					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 3					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 4					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 5					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 6					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 7					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 8					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 9					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° 10					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

#### RECHERCHE TRICHINE

Sangliers pour commerce de détail et repas de chasse ou repas associatif  
A remplir par le détenteur initial

Laboratoire agréé : \_\_\_\_\_  
Prélevements :  
Site de prélèvement :  
 Langue  
 Diaphragme  
 Membre antérieur

A remplir par le laboratoire

Résultats  
(à retourner au détenteur du gibier (A))  
Prélèvement(s) arrivé(s) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Résultat émis le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
 Absence de larves de trichine pour tous les échantillons  
 Présence de larves de trichine pour (N° identification) : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

A/B/C/D  
Cette partie permet de retracer le cheminement de la carcasse en peau

Identification individuelle des carcasses en peau (bracelet ou autre dispositif)

L'examineur initial renseigne l'heure de mise à mort et l'heure d'éviscération, qui doit être la plus rapide possible

Pour les sangliers destinés au commerce de détail, aux repas de chasse ou associatif : analyse trichine obligatoire. Cette partie doit être remplie par le détenteur initial ou l'examineur initial

L'examineur initial coche et décrit les anomalies rencontrées sur la carcasse et les viscères

L'examineur initial s'engage sur l'exactitude des informations complétées ainsi que sur le caractère propre à la consommation humaine des carcasses commercialisées

EXAMINEUR INITIAL NOM : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_  
N° d'attestation : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Heure : \_\_\_\_:\_\_\_\_

Je certifie que les carcasses en peau examinées peuvent être mises sur le marché. Signature : \_\_\_\_\_

**i** Si le nombre de grands gibiers à examiner de la même espèce dépasse 10, utilisez plusieurs fiches



# LA FICHE D'EXAMEN INITIAL PETIT GIBIER

## FICHE D'ACCOMPAGNEMENT DU PETIT GIBIER

Une seule fiche par date de chasse et par destinataire



Exemplaire N°1 : à remettre au destinataire final du gibier

### CIRCUIT DES CARCASSES EN PEAU

Les carcasses doivent être rapidement mises au froid et conservées entre 0 et +4°C tout au long de leurs mouvements.

#### A DÉTENTEUR INITIAL DU GIBIER

(Chasseur, association de chasse, structure professionnelle de chasse...)

NOM : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

#### B CENTRE DE COLLECTE

NOM (responsable) : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_  
N° attribué par DDecPP : \_\_\_\_\_  
Date de réception de la carcasse : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

#### C COLLECTEUR PROFESSIONNEL

uniquement à destination d'un atelier de traitement du gibier

NOM (entreprise) : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_  
IN° attribué par DDecPP : \_\_\_\_\_  
Date de réception de la carcasse : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

#### D DESTINATION FINALE DU GIBIER

NOM : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_  
 Atelier de traitement  
 Cession à un consommateur final  
 Commerce de détail  
 Repas de chasse, associatifs  
 Autre \_\_\_\_\_

A/B/C/D

Cette partie permet de retracer le cheminement de la carcasse en peau

### EXAMEN INITIAL DES CARCASSES EN PEAU

A réaliser sur l'ensemble de la carcasse CP

Commune de mise à mort : \_\_\_\_\_

Date de mise à mort : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Espèce (précisez)	Nombre	N° Lot	Absence d'anomalie	Commentaires en cas d'anomalie Description (envoi de photos possible) : aspect putréfié, parasites externes...
Faisan		N° _____	<input type="checkbox"/>	
Perdrix		N° _____	<input type="checkbox"/>	
Canard		N° _____	<input type="checkbox"/>	
Autres :		N° _____	<input type="checkbox"/>	
Autres :		N° _____	<input type="checkbox"/>	
Autres :		N° _____	<input type="checkbox"/>	

Identification par lots

L'examineur initial coche et décrit les anomalies rencontrées sur la carcasse

L'examineur initial s'engage sur l'exactitude des informations complétées ainsi que sur le caractère propre à la consommation humaine des carcasses commercialisées



# AIDE À LA DÉCISION PETIT GIBIER

## EXAMEN EXTERNE PETIT GIBIER

État général de l'animal, de la peau, des phanères et des extrémités

EXAMEN NORMAL	EXAMEN EXTERNE RELEVANT UNE ANOMALIE							
	Nodules, boules, tête enflée (yeux)		Zone déplumée, croûtes saignantes		Maigreur extrême			
↓	<b>LAPIN</b> 		<b>OISEAU</b> 		<b>OISEAU</b> 		<b>OISEAU / LAPIN</b> 	
	CAUSE : MYXOMATOSE		CAUSE : VARIOLE		CAUSE : POUX		CAUSE : MULTIPLES, À RISQUE	
CONSUMMATION ET VENTE	CONSUMMATION		VENTE		CONSUMMATION		VENTE	
	répugnance		répugnance		répugnance		répugnance	



# AIDE À LA DÉCISION GRAND GIBIER

Disponible catalogue FNC

Disponibile catalogue FNC

## RECOMMANDATIONS POUR L'EXAMEN INITIAL



**Recueillez les informations du terrain !** L'examen initial commence par une question au chasseur : a-t-il constaté quelque chose d'anormal dans le comportement de l'animal avant le tir ? Si oui, cela peut conduire à une suspicion sur le gibier présenté.

- Petit gibier : seul l'examen externe pourra être pratiqué. Restez prudent : certaines maladies ne se voient pas extérieurement mais peuvent être dangereuses pour le manipulateur.
- Grand gibier : la suite de l'examen sur l'animal et ses viscères pourra éventuellement mettre en évidence une anomalie qu'il conviendra de signaler sur la fiche d'examen initial.

**Remplissez la fiche d'examen initial même en l'absence d'anomalie !** Quelle que soit la conclusion de l'examen initial, n'oubliez pas de remplir la fiche d'examen initial et d'indiquer les éventuelles anomalies, même si elles n'ont pas conduit à écarter le gibier de la consommation ! En outre, l'absence d'anomalie est aussi une indication à transmettre ! Profitez-en aussi pour vérifier la traçabilité !



**Et s'il demeure un doute ?** Si vous détectez une anomalie non prévue par l'outil d'aide à la décision, vous ne pouvez conclure l'examen initial. Il convient en premier lieu de s'adresser à un vétérinaire ou au service vétérinaire d'inspection de l'atelier de traitement du gibier.

**Si le doute n'est toujours pas levé ?**

- Après accord des services vétérinaires d'inspection de l'atelier de traitement du gibier : envoyez la carcasse avec ses organes (à l'exception de l'estomac et des intestins) à l'atelier de traitement du gibier.
- Remplissez la fiche d'examen initial (l'anomalie doit y être signalée) et transmettez des photos de l'anomalie.

### **Gardez à l'esprit vos responsabilités !**

Il vous appartient en tant qu'examineur initial de bien vous renseigner sur le circuit de distribution du gibier envisagé. En effet, les carcasses en peau présentant certains types d'anomalies ne peuvent pas être mises sur le marché sans passer obligatoirement par un atelier de traitement du gibier.

**PAS DE CONSOMMATION S'IL DEMEURE UN DOUTE !**



**Fédération Nationale des Chasseurs**

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

13, rue du Général Leclerc - 92136 Issy les Moulineaux Cedex

Tél. 01 41 09 65 10 - Fax 01 41 09 65 20 - venaison@chasseurdefrance.com

[www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)